

CHARENTE MARITIME

\*\*\*\*\*  
17250

**SAINTE GEMME**

\*\*\*\*\*  
☎ : 05.46.94.71.51 Mail :  
secretariat@mairiestegemme.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE MUNICIPAL**

**N° 2025-0049**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT  
POUR UNE ACTIVITE « sécurité routière à vélo »**

Le Maire de la commune de SAINTE GEMME

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** la demande en date du 27 avril 2026, par laquelle la CDC de St Porchaire, Mr Laurent LAFFONT, directeur du Secteur Jeunesse sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une activité « sécurité routière à vélo » le Mardi 16 juin 2026 de 8 heures à 12 heures.

**Considérant** qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des élèves d'interdire le stationnement et la circulation sur le parking de l'école,

**ARRETE**

**Article 1** : Le Secteur Jeunesse de la CDC de St Porchaire est autorisé à occuper le parking de l'école (Parcelle F 300, F 665). Cet emplacement sera réservé pour l'activité « sécurité routière à vélo ».

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant à partir du Lundi 15 juin 2026 jusqu'au mardi 16 juin 2026 de 8 heures à 12 heures.

**Article 3** : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : Monsieur Le Maire de SAINTE GEMME

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de CORME ROYAL

sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte Gemme, le 27 avril 2026



Jean-Yves DRUGEON